

# FORMATION AAMTI

## LA VENTE AUX ENCHÈRES IMMOBILIÈRE

CONCUE ET ORGANISEE PAR LA COMMISSION VENTE FORCEE DE L'AAMTI

### MODULE COMPLÉMENTAIRE

#### Objectif(s) de la formation

- Acquérir les connaissances générales sur les ventes aux enchères
- Comprendre les mécanismes selon la partie
- Savoir se positionner dans ce type de transaction

#### Nature de la formation

Acquisition, entretien ou perfectionnement de connaissances et de compétences

#### Moyens pédagogiques

Séance de formation en salle, support pédagogique remis à l'apprenant, exposé théorique, étude de cas concrets, jeux de rôles

#### Équipements pédagogiques

Support pédagogique papier, calendriers de formation papier, outils et présentation de l'activité, rétroprojection powerpoint et paper board

#### Sanction de la formation

- Certificat de formation de satisfaction à l'apprentissage
- Attestation de présence

#### Evaluation des acquis

Questions, débats, jeux de rôles, cas-pratiques, mises en situation

#### Contact

**AAMTI**  
01 46 22 52 20  
aamti@aamti.fr

#### Public(s)

Avocats / Collaborateurs / Juristes

#### Pré-requis

Pas de pré-requis

#### Durée de la formation

1 jour (7h) - 9h30/13h/14h-17h30

#### Date(s) de la formation

14 / 06 / 2019

#### Lieu de la formation

Ordre des Avocats de Versailles

#### Intervenant(s)

**Maître Josiane OLEOTTO-GUEY**

Avocat au Barreau de Versailles, Présidente de la Commission Ventes Forcées de l'AAMTI et membre de la section Versailles.

### PROGRAMME ET THÉMATIQUES ABORDÉES

#### Module 1 - Matinée : 9h30 - 13h00

- Introduction
  - Présentation du principe de la vente forcée
  - Rappel des textes
  - Etat des textes
- Première partie: du côté du créancier
  - Créancier poursuivant (Syndicat des copropriétaires - Banque - Particuliers)
  - Créancier hypothécaire inscrit
- Deuxième partie : du côté du candidat à l'achat
  - Adjudicataire sur vente à la barre
  - Acquéreur sur vente à l'amiable

#### Déjeuner : 13h00 - 14h00

#### Module 2 - Après-midi : 14h00 - 17h30

- Introduction à la licitation et à la distribution du prix
- La distribution du prix
  - Par le séquestre bâtonnier
  - Par le notaire
- L'Avocat mandataire en transactions immobilières dans la vente forcée
  - Son rôle
  - Le moment de son intervention dans la procédure

A l'issue de cette formation, les participants sont en mesure d'accompagner leurs clients et les représenter en matière de ventes aux enchères immobilières.

#### Tarif par formation

**Prix adhérents AAMTI : 358,00 € TTC**  
(298,33 € HT - dont 20% TVA)

**Prix non-adhérents : 445,00 € TTC**  
(370,83 € HT - dont 20% TVA)

#### Financement(s)

- FIF-PL pour les avocats [www.fifpl.fr](http://www.fifpl.fr)
- OPCA pour les collaborateurs (avocats salariés) et juristes

#### Modalités Inscriptions

En ligne sur [www.avocat-immobilier.fr](http://www.avocat-immobilier.fr)

#### Rubrique Formations

Cliquez sur le module de formation de votre choix dans la liste proposée puis sur « M'inscrire à cette formation ».

Pour vous inscrire, vous devez avoir créé votre compte gratuitement via l'« Espace Avocat », en haut à droite du site.

Ou bien en remplissant votre bulletin d'inscription joint ou à télécharger sur la page internet de la formation sur [www.avocat-immobilier.fr](http://www.avocat-immobilier.fr).

Les programmes mentionnés sont évolutifs et sont susceptibles de modifications dans le cadre de leur actualisation.

La formation entre dans le cadre de la formation continue des avocats et à ce titre peut faire l'objet d'une prise en charge par le FIF-PL.

Déclaration d'activité de formation de l'AAMTI enregistrée sous le numéro 11 75 47866 75 auprès du préfet de région d'Île-de-France.



Avocat IMMO  
[www.avocat-immobilier.fr](http://www.avocat-immobilier.fr)

**Association des Avocats Mandataires en  
Transactions Immobilières - AAMTI**

84, Avenue de Villiers | Paris, France, 75017

Tel : (00) 33 146 225 220

Horaires d'ouverture

Du lundi au vendredi

09h00 - 18h00

[aamti@aamti.fr](mailto:aamti@aamti.fr) | [www.avocat-immo.fr](http://www.avocat-immo.fr)

**Vous souhaitez rejoindre le Réseau Avocat-immo :**

Vous êtes :

- **Un avocat d'un barreau français :**  
connectez-vous sur [www.avocat-immo.fr](http://www.avocat-immo.fr) et effectuez votre demande en ligne (espace avocat en haut à droite)
- **Un avocat de barreau étranger (hors France et collectivités territoriales) :**  
demandez votre bulletin d'adhésion par mail à [aamti@aamti.fr](mailto:aamti@aamti.fr) - référence mail : MEMBREOBS
- **Un professionnel non-avocat**  
demandez votre bulletin d'adhésion par mail à [aamti@aamti.fr](mailto:aamti@aamti.fr) - référence mail : MEMBREOBS